

La phase d'avant-projet

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Quelles actions relèvent de la phase d'avant-projet ?

Actions	Phase d'avant-projet
Acter la recette	
Ajuster si nécessaire	
Capitaliser	
Concevoir, réaliser et déployer	
Définir et estimer le projet	
Faire le bilan	
Faire une étude de faisabilité	
Faire une étude d'opportunité	
Identifier et comprendre le besoin	
Identifier les parties prenantes	
Introduire le chef de projet	
Lancer le projet (kick-off)	
Planifier le projet	

2. Lesquelles de ces parties prenantes ne sont pas concernées par la phase d'avant-projet ?

- La Maîtrise d'Ouvrage
- L'équipe projet
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Le client final du résultat d'un projet

3. Associer chaque description à l'action en question

	Analyse des besoins	Étude d'opportunité	Étude de faisabilité
Affiner la compréhension des souhaits du client Analyser différents scénarios pour la réalisation du projet Comparer l'idée du projet avec des produits similaires			

4. Quels sont les enjeux de la phase d'avant-projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- a. Il est parfois difficile de dater le début d'un projet
- b. Un projet peut être précédé par d'autres projets liés
- c. Il est fréquent de constater une montée en puissance progressive
- d. L'organisation doit savoir (formellement ou non) détecter les projets intéressants qui naissent spontanément.
- e. Les échecs sont particulièrement difficiles à gérer

5. Quelles sont les conditions pour décider de lancer ou non un projet à l'issue de la phase d'avant-projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- a. Un Cahier des Charges détaillé
- b. Une analyse des besoins qui confirme l'intérêt du projet
- c. Une étude d'opportunité qui confirme l'intérêt stratégique du projet
- d. Une étude de faisabilité qui confirme la possibilité de réaliser le projet
- e. L'existence au sein de l'organisation de toutes les compétences nécessaires

Références

Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.